

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	3
Votants	30
Exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250326-DEL-2025-14-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 12 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Matthieu ANOMAN - Marie-Sophie AUBERGER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Valérie SERRUT - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE représenté par Jean-Gérard DIDIERRE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Carole BEN TOUMIA à Jean-Pierre NEXON - Josiane ROUCHUT à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-14

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Président pour présider lors du vote du compte administratif,

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil syndical qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte administratif du Budget principal. Il propose donc de désigner un président pour présider la séance lors de ce point spécifique de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe SIMON, 3^{ème} Vice-Président du PETR est désigné Président de séance et présente le compte administratif 2024 du Budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	15 407,27 €			59 702,31 €		61 207,23 €
Opérations de l'exercice	565 569,58 €	552 827,07 €	16 699,34 €	36 618,48 €	582 268,92 €	589 445,55 €
TOTAUX	580 976,85 €	552 827,07 €	16 699,34 €	96 320,79 €	597 676,19 €	649 147,86 €
Résultats de clôture		- 28 149,78 €		79 621,45 €		51 471,67 €
Restes à réaliser			5 501,76 €	- €	5 501,76 €	- €
TOTAUX CUMULÉS		- 28 149,78 €	22 201,10 €	96 320,79 €	22 201,10 €	68 171,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		- 28 149,78 €		74 119,69 €		45 969,91 €

Monsieur Philippe SIMON précise que le Compte Administratif 2024 du Budget principal tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2024 établi par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- adoptent le Compte Administratif 2024 du Budget principal,
- reconnaissent la sincérité des restes à réaliser 2024,
- arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Paquet', written over a large, stylized oval scribble.